

DADRES  
Département  
Accès aux Droits -  
Régulation Sociale

Service  
accompagnement  
des familles

**Pour nous téléphoner :**

**32 30** (Service gratuit + prix appel)  
du lundi au vendredi de 9h à 16h30

**Pour nous écrire :**

- **Pour toute correspondance sur un dossier allocataire**  
Service Allocataires - Caf de la Mayenne  
11 quai Paul Boudet - 53088 LAVAL cedex 9

- **Pour toute autre correspondance**  
Caf de la Mayenne

*Nom de votre contact ou du service concerné*  
11 quai Paul Boudet - 53088 LAVAL CEDEX

**Votre contact :**

Ingrid POTTIER – Coordinatrice parentalité  
Ingrid.pottier@caflaval.cnafmail.fr

**Objet : Appel à projet Reaap pour l'année 2023**

Madame, monsieur,

Plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle et quatre parents sur dix indiquent se sentir parfois seuls face à l'éducation de leur enfant et avoir besoin du soutien d'autres parents pour trouver des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent.

Dans la continuité de la dynamique engagée autour du schéma départemental des services aux familles sur notre département (SDSF), la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne réaffirme son soutien à la politique d'accompagnement à la parentalité par le lancement de sa campagne d'appel à projet dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) 2023.

Cette année encore, le comité départemental Reaap s'appuiera sur les financements du Fonds National Parentalité (Fnp) pour la Caf et du Fonds National d'Action Sanitaire et Social (Fnass) pour la Msa, leviers essentiels pour soutenir et structurer la déclinaison de la politique parentalité et accompagner les dynamiques de mise en réseau des acteurs sur les territoires.

Dans ses orientations 2023, le comité soutiendra prioritairement les projets qui viendront :

- Construire une offre « socle » en réponse aux préoccupations des parents aux moments clés du développement de l'enfant jusqu'à l'adolescence

Par ailleurs, il sera particulièrement attentif aux projets qui viendront :

- Favoriser les temps de répit permettant aux parents de souffler avec ou sans leur(s) enfant(s), de prendre du recul sur leur quotidien ou d'alléger la charge mentale ...
- Epauler les parents qui pourraient se trouver en difficulté dans leur parentalité du fait de leur handicap ou celui de leur(s) enfant(s)

**Une veille :** ces projets devront lever les freins "logistiques" de transport, de garde d'enfant, d'horaires, de participation financière, etc.

**Préconisation** : les projets devront s'attacher à être réalisés en proximité des espaces fréquentés par les parents et les familles (les centres sociaux, les écoles, les mairies, les lieux culturels ou sportifs, les entreprises) ainsi que sur des territoires où l'offre de service est insuffisante (les territoires ruraux : communautés de communes du Bocage Mayennais, du Mont des avaloirs et des Coëvrons).

La campagne d'appel à projet qui s'ouvre aujourd'hui se clôturera le dimanche 12 mars 2023.

Les demandes de financement et de labellisation sont à déposer sur le site national ELAN via le lien <https://elan.caf.fr/aides>

Je vous invite, dès à présent, à consulter l'espace partenaires du site caf.fr afin de prendre connaissance des modalités d'instruction de vos demandes, ou en vous connectant à l'adresse ci-dessous :

<https://caf.fr/partenaires/caf-de-la-mayenne/partenaires-locaux>

Je reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Cordialement,  
Ingrid POTTIER  
Coordinatrice parentalité

